



Agence Berry-Bourbonnais de l'Office National des Forêts
6 place de la Pyrotechnie
CS 90141
18021 – BOURGES Cedex
Tél. 02 48 70 70 72 – mail : ag.bourges@onf.fr

DÉCISION

Le Directeur de l'Agence Berry Bourbonnais de l'Office National des Forêts à BOURGES,

Considérant la nécessité de réaliser des opérations cynégétiques nécessaires pour la gestion durable et multifonctionnelle de la forêt domaniale d'Allogny,

Considérant l'enjeu en termes de sécurité,

Vu l'arrêté préfectoral n°2014-1-1251 du 15 décembre 2014 réglementant la circulation sur les routes forestières ouvertes à la circulation publique motorisée en forêt domaniale,

DÉCIDE

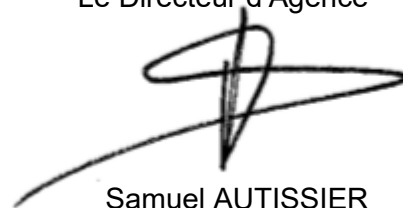
En forêt domaniale d'Allogny, la route forestière de St Eloy de Gy (de Bourgneuf au carrefour des six allées) ainsi que la route forestière de Bellevue à St Martin pourront être temporairement fermées à la circulation publique motorisée durant la saison de chasse 2025-2026.

Cette fermeture temporaire ne sera effective que durant une action de chasse le nécessitant, afin de permettre le déroulement de cette action de chasse en toute sécurité.

L'adjudicataire de chasse en forêt domaniale est chargé de mettre en place avant l'action de chasse une signalétique adaptée pour formaliser cette fermeture temporaire à chaque extrémité du tronçon de route fermé temporairement, et de la retirer après l'action de chasse.

Fait à Bourges, le 25 août 2025

Le Directeur d'Agence



Samuel AUTISSIER

Copies : Mairies d'Allogny, St Eloy de Gy, St Martin d'Auxigny, Vasselay